



Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la réalisation d'une vélostation à la place Blaise-Cendrars

(Du 13 septembre 2012)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

L'accessibilité à la gare CFF de Neuchâtel participe au développement de la mobilité durable dans la région. Fort de ce constat, le présent rapport propose la réalisation d'une vélostation à la place Blaise-Cendrars.

1. Introduction

Pour favoriser l'accès à la gare CFF en vélo, il est indispensable de proposer un stationnement sécurisé et adapté à ces véhicules.

Nous avons déjà installé en 2011 des supports vélos extérieurs autour de ce site. Le succès a été immédiat avec un taux d'occupation élevé même lorsque les conditions météorologiques sont peu favorables. Cela démontre une réelle demande pour des installations destinées à un usage pendulaire régulier tout au long de l'année et non pour un usage « récréatif ».

Des supports extérieurs permettent de limiter les vols de vélos, mais ne diminuent pas les actes de vandalisme, fréquents, notamment la nuit. Pour pallier à ce problème, nous proposons donc une « vélostation » permettant au cycliste de placer son vélo dans un local fermé et sécurisé, dont l'accès n'est ouvert qu'aux détenteurs d'un abonnement.

Dans le cadre du projet d'agglomération première génération, une grande vélostation est prévue en lien avec le développement du complexe immobilier « TransEurope » pour un montant estimé de 1,6 million de francs (dont 0.93 reconnu par l'ARE). La réalisation de cet ouvrage est liée aux projets immobiliers des CFF et au renouvellement de la passerelle d'accès depuis le nord de la gare. Le calendrier de réalisation n'est pas encore précisément défini.

Le projet proposé ici est nettement plus modeste. Il permet de mettre rapidement à disposition une telle installation en profitant d'un local appartenant à la Ville, situé à proximité immédiate des accès aux quais de la gare. Non seulement une structure plus petite permettra de confirmer les besoins d'une telle installation, mais, à l'exception du coût des rénovations qui doivent de toute manière être effectuées dans ce local, les investissements complémentaires pourront être en grande partie réutilisés dans une structure plus grande le cas échéant (supports vélos, casiers, système de contrôle d'accès, vidéosurveillance, etc.).

Vu la situation parfaite du local, sa disponibilité et le faible coût d'investissement, l'occasion est idéale pour lancer ce type d'opération. Cette première expérience permettra de mieux dimensionner les futurs projets de vélostation et de développer la gestion d'une telle installation, en particulier le « service clientèle » qui implique la mise en place d'un réseau de vente pour les abonnements.

2. Localisation

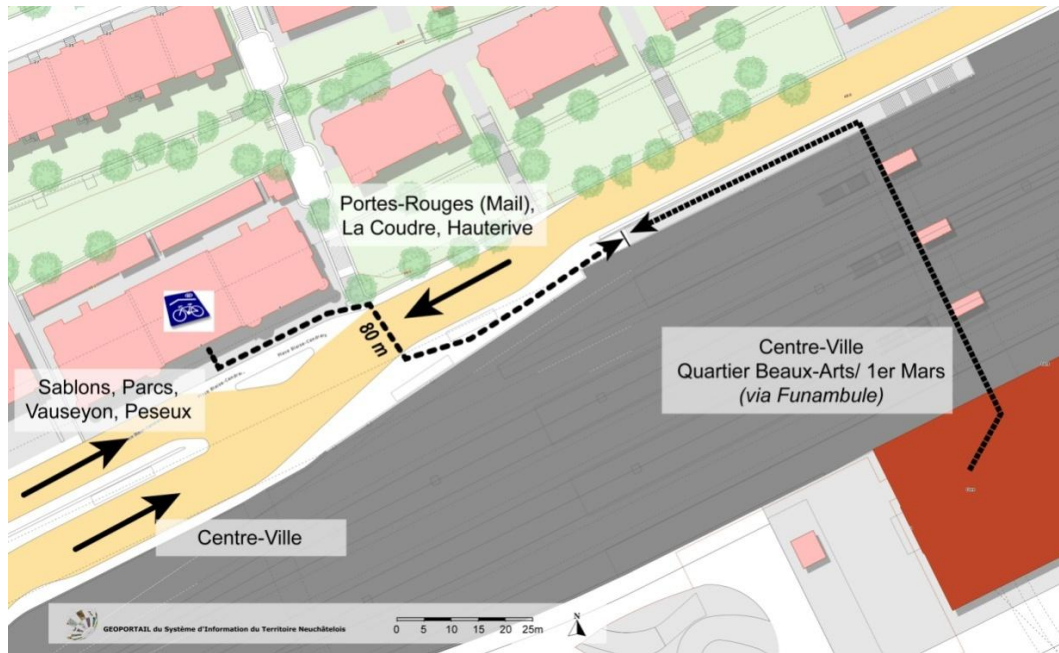
L'implantation de cette première vélostation neuchâteloise est prévue au rez-de-chaussée de l'immeuble n°3 de la place Blaise-Cendrars. L'immeuble est propriété de la Ville de Neuchâtel.

Il s'agit d'un local désaffecté, utilisé précédemment par le laboratoire d'une boulangerie.



Sa situation est idéale pour l'implantation d'une « vélostation » :

- la distance entre le local et la rampe d'accès au passage sous-voie est de 80 mètres ;
- il est situé sur un axe routier accessible depuis l'est de l'agglomération avec peu de déclivité: Portes-Rouges, pôle de formation du Mail, La Coudre et Hauterive, et depuis l'ouest: Sablons, Parcs, Vauseyon, Peseux et Corcelles ;
- en utilisant le Funambule (accès autorisé pour les vélos), il est possible de la rejoindre sans grands efforts depuis le niveau inférieur de la ville (quartier des Beaux-Arts, 1er-Mars, Centre-Ville, etc.).



3. Concept de fonctionnement

Ce local a une capacité de 78 places de stationnement pour vélos grâce à un système de stockage à deux niveaux.

Il s'agit d'un service payant. Les montants sont volontairement faibles afin d'encourager l'utilisation de modes de déplacements doux. Ils seront alignés sur les prix appliqués par les autres vélostations helvétiques, soit pour 2012 un abonnement annuel aux environs de 150 francs.

L'utilisateur pourra alors déposer son vélo et venir le rechercher selon ses besoins 24/24h et 7/7 jours.

Afin d'éviter les problèmes d'incivilités, un contrôle automatique par carte sera installé permettant aux seuls abonnés d'y accéder avec, en plus, un système de vidéosurveillance.

Même si ce genre d'installation est courant en Suisse alémanique – les premières vélostations ont vu le jour dans les années 90, il n'en existe pour l'instant que deux en Suisse romande : à Yverdon-les-Bains (depuis octobre 2010) et à Genève (depuis le 24 janvier 2012).

4. Budget d'investissement

Le budget d'investissement comprend :

- l'assainissement de locaux et du réseau électrique actuellement en mauvais état ;
- les supports vélos à deux étages ;
- une série de casiers afin que les usagers puissent y déposer des affaires personnelles (casque, etc.) ;
- le système d'accès, la vidéosurveillance ;
- l'équipement d'une des rampes de supports vélos avec prises électriques, ainsi que certains des casiers.

Les investissements se résument de la manière suivante (TTC) :

	Fr.
• rénovation et adaptation du local	115'000.-
• équipement	62'000.-
• communication	10'000.-
<u>Total</u>	<u>187'000.-</u>

5. Financement de l'investissement

Dans le cadre des mesures du projet d'agglomération, nous bénéficions d'une contribution fédérale pour une part de 35% du montant total (HT). Nous avons également eu le plaisir de recevoir une promesse de financement de 40'000 francs de la part de CFF- immobilier.

Les montants se résument de la manière suivante:

	Fr.
• Contribution - projets d'agglomération (35% HT):	60'000.-
• Participation des CFF:	40'000.-
• Participation de la Ville de Neuchâtel :	87'000.-
<u>Total</u>	<u>187'000.-</u>

L'investissement pour la Ville de Neuchâtel s'élève donc à **87'000 francs** (TTC).

Cette dépense n'étant pas inscrite au budget, la Commission financière sera consultée.

6. Les charges de fonctionnement

Les charges annuelles de fonctionnement, selon notre estimation prévisionnelle, s'élèvent à:

• Frais de fonctionnement :	Fr.	Fr.
○ Loyer		12'000.-
○ Charges (électricité + eau + chauffage)		2'400.-
○ Système d'accès et gestion clients		4'000.-
○ Conciergerie		1'500.-
○ Communication		2'000.-
○ Amortissement (7%)		5'740.-
○ Frais financiers		1'230.-
• Recettes : (abonnements mensuels et annuels)	9'000.-	

A charge de l'Administration communale **19'870.-**

Le budget de fonctionnement d'une vélostation ne peut pas être équilibré sans un apport de la collectivité, puisque seules les vélostations de plus de 1'000 places peuvent être considérées comme rentables¹. Le projet proposé ici permet de limiter les frais et de diminuer ainsi cette participation.

¹ PRO VELO Suisse et Büro für Mobilität AG, *Guide pour vélostations*, Berne, 2004 (trad. 2006)

7. Groupe d'accompagnement

Afin que les futurs utilisateurs et les partenaires puissent mieux s'approprier l'usage de ce lieu, nous avons prévu l'organisation d'un groupe d'accompagnement composé de représentants de PRO VELO, des CFF, et du RUN.

8. Bilan

Comme tout nouveau projet, il fera l'objet d'une analyse régulière. L'objectif est de proposer un bilan complet annuel et d'adapter l'offre en conséquence.

9. Conclusion

La participation financière des CFF, la contribution fédérale via les fonds prévus pour les projets d'agglomération première génération et la disponibilité du local à la place Blaise-Cendrars sont des opportunités que la Ville de Neuchâtel ne doit pas laisser passer.

Cette infrastructure s'adresse aux pendulaires se rendant à la gare. Elle est parfaitement complémentaire à l'offre proposée par NeuchâtelRoule dont l'utilisation est essentiellement destinée aux loisirs et d'un projet d'implantation de système de vélos en libre service qui vous sera présenté prochainement.

C'est dans cet esprit que nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de prendre acte du présent rapport et d'adopter le projet d'arrêté qui lui est lié.

Neuchâtel, le 13 septembre 2012

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

Le président ,

Pascal Sandoz

Le chancelier,

Rémy Voirol

Projet

**Arrêté
concernant une demande de crédit pour la réalisation d'une
vélostation à la place Blaise-Cendrars**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

Article premier.- Un crédit de 187'000 francs, dont à déduire une contribution fédérale pour une part de 35% du montant total (HT) liée au financement des mesures du projet d'agglomération première génération et 40'000 francs de la part des CFF, est accordé au Conseil communal pour la réalisation d'une vélostation dans l'immeuble sis au no 3 de la rue Blaise-Cendrars.

Article 2.- Cet investissement fera l'objet d'un amortissement pris en charge par les comptes de fonctionnement de la Section transports au taux de 7%.

Il sera indexé à l'indice suisse des prix à la construction pour l'espace Mittelland.

Art. 3.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.